



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 18 mai 2026

**Au Conseil communal
de la commune de Montilliez**

**Préavis relatif à une demande de crédit pour la réalisation
de l'avant-projet de rénovation de l'auberge communale de Poliez-le-Grand**

N° 54/2026 – séance du 22 juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans sa volonté de continuer à offrir sur son territoire un lieu où se restaurer, la commune de Montilliez a lancé un projet de rénovation complète de l'auberge communale de Poliez-le-Grand.



À la suite de l'acceptation le 09.12.2024 du préavis municipal 39/2024 par le Conseil communal, le bureau Decroux + Piccolo a réalisé la procédure de sélection de l'architecte en 2025.

Cette procédure soumise au marché public a abouti à la sélection du bureau FRAR Frei Rezakhanlou SA de Lausanne.

Le mandat du bureau FRAR comprend plusieurs étapes :

Avant-projet	CHF	37'125.00
Crédit d'étude	CHF	183'625.00
Crédit de construction	CHF	<u>204'250.00</u>
Total du mandat	CHF	425'000.00
Frais annexes 3%, y compris déplacements	CHF	<u>12'750.00</u>
Total HT	CHF	437'750.00
TVA 8.1%	CHF	<u>35'457.75</u>
Total du mandat TTC	CHF	<u>473'207.75</u>

2. Justification

Lors des précédents préavis, la rénovation a été estimée à CHF 3,5 millions. Cette estimation, réalisée par un professionnel de la construction, nous a permis de sélectionner l'architecte.

Le but de cet avant-projet est double.

Dans une première phase, il permettra de connaître le potentiel constructible à l'intérieur du bâtiment et de chiffrer le coût des travaux. Un investissement de CHF 3,5 millions ne peut pas être répercuté uniquement sur le loyer de l'auberge, il faut trouver des sources de revenus supplémentaires avec des logements et des surfaces commerciales.

Une deuxième phase permettra d'estimer les coûts de construction par CFC. Au vu de l'estimation de CHF 3,5 millions, certains corps de métiers sont à la limite des procédures de marché public. La Municipalité et l'architecte souhaitent éviter d'éventuels recours pour le non-respect de la procédure qui s'y applique.

A la suite de cet avant-projet, la Municipalité présentera au Conseil communal les plans de base, un budget de construction et un préavis municipal pour le crédit d'étude.

3. Coûts

La présente demande de crédit comprend les positions suivantes :

Sondage	CHF	10'000.00
Architecte	CHF	39'000.00
Ingénieur civil, électricité, CVS, feu, acoustique	CHF	44'500.00
Spécialistes en façade	CHF	6'500.00
Ingénieur bois	CHF	7'000.00
Spécialiste en cuisine professionnel	CHF	5'000.00
Spécialiste en conservation et restauration du bâtiment	CHF	8'000.00
Divers et imprévus	CHF	<u>5'000.00</u>
Total HT	CHF	125'000.00
TVA 8.1%	CHF	<u>10'125.00</u>
Total TTC	CHF	<u>135'125.00</u>

4. Financement

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement de la manière suivante :

- a. Financement de ces travaux par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;

Ce crédit concerne un bâtiment du patrimoine financier et de ce fait, aucun amortissement n'est planifié pour cet objet. Comptablement, ces coûts viendront augmenter les investissements déjà consentis dans le compte 1230.02

A la fin de l'étude, si un emprunt a été réalisé, il sera soit intégré à celui nécessaire pour la construction, soit, en cas de refus du projet de construction, maintenu sous forme de crédit distinct. Dans ce cas, il produira des intérêts annuellement jusqu'à son remboursement intégral. Pour la première année, les intérêts se monteraient à CHF 2'700.- en tenant compte d'un taux de 2%

5. Planning

Suite aux premières séances tenues avec le bureau FRAR, un planning prévisionnel a été réalisé. Il s'écarte de la feuille de route prévue par la Municipalité et rallonge le projet de deux ans. Cela

est dû à la collaboration avec la DGIP, dont les délais ne peuvent être maîtrisés, ainsi qu'à une vision optimiste de la commune quant à la vitesse de réalisation des études et des travaux.

La commune et ses prestataires vont tout mettre en œuvre pour que l'auberge puisse être réouverte le plus rapidement possible.

Voici le planning actuel :

➤ Préavis pour crédit d'avant-projet	juin 2026
➤ Réalisation de l'avant-projet	juin à octobre 2026
➤ Préavis crédit d'étude	janvier 2027
➤ Réalisation étude	février 2027 à janvier 2028
➤ Préavis crédit de construction	avril 2028
➤ Travaux de rénovation	mai 2028 à juillet 2030
➤ Mise en service	août 2030

6. Lien avec le PECC

6.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

6.2 Projets PECC concernés

<input type="checkbox"/> Fiche 1	Commission de la durabilité, énergie et climat
<input type="checkbox"/> Fiche 2	Participation et engagement de la population
<input type="checkbox"/> Fiche 3	Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources
<input checked="" type="checkbox"/> Fiche 4	Rénovation et constructions durables
<input checked="" type="checkbox"/> Fiche 5	Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés
<input type="checkbox"/> Fiche 6	Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal
<input type="checkbox"/> Fiche 7	Encouragement à la mobilité douce et durable notamment pour les piétons et les vélos
<input type="checkbox"/> Fiche 8	Renforcement de la biodiversité
<input type="checkbox"/> Fiche 9	Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes
<input type="checkbox"/> Fiche 10	Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule

7. Conclusion

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

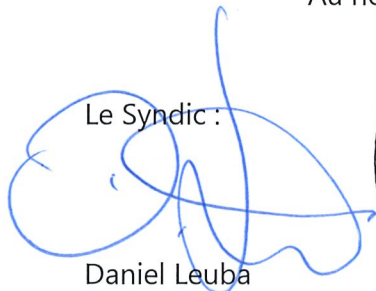
- Vu le préavis 54/2026 de la Municipalité du 18 mai 2026,
- oui les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

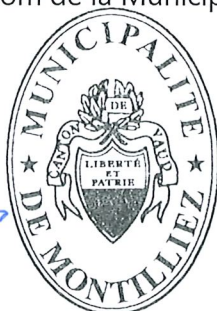
DECIDE :

1. **d'adopter le présent préavis relatif à une demande de crédit pour la réalisation de l'avant-projet de rénovation de l'auberge communale de Poliez-le-Grand ;**
2. **d'autoriser la Municipalité à mandater le bureau FRAR Frei Rezakhanlou SA pour l'exécution de l'avant-projet ;**
3. **de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 135'125.- (cent trente-cinq mille cent vingt-cinq francs) ;**
4. **de financer cet investissement par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Daniel Leuba



La Secrétaire :

Catherine Reinhard

Délégué municipal : Lionel Panchaud